



SOMMAIRE

1. Préambule

2. Approbation CR CA 25/09/2020

3. Point financier

- Inscriptions 2020
- Trésorerie
- Suivi du règlement des acomptes
- Suivi des règlements des clubs
- Placements
- Comptes provisoires et estimatifs
- Participation sanitaire

4. Point moteurs

- Plan de charge intersaison 2020 - 2021

5. Accidents

6. Cotisations 2021

- Taux d'appel
- Tarif RG

7. Règlement Intérieur

- Modification de catégorie pour certains matériels
- Mise à jour des catégories De matériel inscrits
- Modification d'articles RI 9.2.1 - 7.8.1 - 7.8.2 7.8.3.2 - 8.12 - 4.7.3
- Limite des 2000 h Lycomings

8. Locaux

9. Informatique

10. ARAPA :

- compte rendu CA

11. AG 2021

- Date modalités
- Candidatures

12. Clubs

- Besançon
- Biscarosse
- Chalons
- Gap
- Les Goëlands
- Montluçon
- Rouen
- Tarbes

13. Divers

- Dates à retenir

1. PRÉAMBULE

Nous poursuivons nos conseils d'administration en vidéoconférence « zoom ». Merci à tous de votre présence.
Début de travaux 10 h00.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des Conseillers présents.

3. POINT FINANCIER

- POINT INSCRIPTIONS 2020 :

Les inscriptions 2020 nous sont parvenues pour 156 associations.
Nombre d'associations inscrites en prévoyance : 89.

- TRÉSORERIE :

La position de notre trésorerie courante est de 54 k€ à fin du mois novembre.

- SUIVI DU RÉGLEMENT DES ACOMPTES :

Les appels de cotisations 2020 restants à recevoir à ce jour :
La Motte du Caire - Pierrelatte - Rochefort - Sedan - Cahors.

- SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Pourcentage du suivi des règlements à novembre 2020 :

- pourcentage du total réglé à ce jour.	99,59 %
- associations complètement à jour	29,49 %
- associations partiellement à jour	67,95 %
- Pourcentage des clubs sans aucun règlement	2,56 %

- PLACEMENTS :

Le trésorier nous expose le suivi des comptes de placements. Nous sommes toujours en attente de propositions du Crédit Mutuel.

- COMPTES PROVISOIRES ET ESTIMATIFS :

Le compte de résultats provisoires est à affiner. Des baisses sont constatées. Des économies substantielles grâce au Covid. Nous sommes autour de l'équilibre.

- PARTICIPATION SANITAIRE :

Seulement cinq associations ont sollicité à ce jour la participation sanitaire : Arras - Bailleau - Carpentras - Cambrai - Chambley et Gap - pour un montant de 3587 €.
Nous clôturons la participation sanitaire au 31 décembre 2020.

4. POINT MOTEURS

- PLAN DE CHARGE INTERSAISON 2020 - 2021 :

Stock : Il reste un carter, le dernier villebrequin a été utilisé pour un moteur livré à Bailleau.

Le Covid 19 ayant provoqué des retards à la suite des cas contacts, l'ENAC nous vendra un de ses moteurs révisé dont elle n'a pas un besoin urgent pour livrer à temps le club de Fayence.

Le dollar baisse de façons conséquentes. Nous envisageons de commander 3 kits.

Le prix des kits a évolué et donc celui des RG :

- Forfait imputé à 25 K€ sur 29 K€ pour 4 cylindres
- Forfait imputé à 31 K€ sur 36 K€ pour 6 cylindres.

Présents

Pierre **ALBERTINI**

CHRISTIAN **BON**

JOSEPH **BOCCARELLI**

Georges **CHEVALET**

GERARD **CHIOCCI**

GERARD **COUTELIER**

Bernard **GUILLEMIN**

GILLES **HUG**

CHRISTIAN **LECUYER**

Daniel **PERCIAUX**

Patrick **PORRET**

JEAN-MICHEL **ROY**

Il est décidé d'augmenter le forfait des RG de 500€

Moteurs livrés : PUIVERT – Saint QUENTIN

Prévisions connues : Fayence – Bailleau début 2021 – Saintes fin 2021.

Les Associations qui souhaitent obtenir un moteur révisé en échange standard, en 2021 ou début 2022, sont priées de le signaler le plus rapidement possible à l'ANEPVV.

5. ACCIDENTS

Beaucoup d'accidents sont liés à la sortie du premier confinement.

La liste complète des accidents 2020 fait apparaître 37 événements publiés par la DGAC parmi lesquels 31 événements ont été enregistrés par l'ANEPVV. Nous déplorons trois décès, quatre blessés graves et six blessés légers. Pas d'accidents d'étrangers enregistrés.

Nous constatons 8 accidents de remorqueurs dont 2 avions et 6 ULM.

6. COTISATIONS 2021

- TAUX D'APPEL :

Le taux d'appel de la prévoyance reste inchangé.

Le taux de cotisation à la RTR à 9% reste inchangé.

Les réinscriptions seront adressées mi-décembre.

Les frais générés par l'achat immobilier n'impliqueraient pas d'augmentation pour 2021 qui restera une année d'observation.

Vote à l'unanimité des administrateurs présents.

- TARIF RG :

L'étude de l'évolution du niveau de la RTR fait apparaître une réserve actuellement de 134 K€.

La RTR permet de compenser le prix des révisions par rapport au prix affecté aux associations. Elle ne doit pas baisser et nous oblige à augmenter de 500€ les forfaits 4 et 6 cylindres.

Vote à l'unanimité des administrateurs présents.

7. RÉGLEMENT INTÉRIEUR

- MISE À JOUR DES CATÉGORIES ACCIDENT :

Georges CHEVALET et Gilles HUG ont préparé avec le Président la mise à jour des catégories accidents.

- La catégorie M (moto planeur) voit son seuil mini abaissé à 15 000 euros (contre 20 000 auparavant)

- Les modifications de catégorie suivantes sont proposées pour tenir compte de l'évolution du marché de l'occasion et ne pas imposer de seuil mini trop élevé :

Modification de catégorie pour certains aéronefs

○ Astir	passe	de 2 à 1
○ Marianne	passe	de 3 à 2
○ Alliance	passe	de 4 à 3
○ Janus A/B	passe	de 4 à 3
○ DG500	passe	de 4 à 3
○ DG300	passe	de 3 à 2
○ LS1	passe	de 2 à 3
○ Cirrus	passe	de 2 à 1
○ LS6	passe	de 4 à 3
○ Discus	passe	de 4 à 3
○ Ask23	passe	de 3 à 2
○ Elfe	passe	de 3 à 1
○ AV22	passe	de 2 à 1
○ Ask23	passe	de 3 à 2
○ Piwi6	passe	de 4 à 3

Rappel des catégories

7.2 CATÉGORIES DE MATÉRIELS INSCRITS

7.2.1 CATÉGORIE 1

Planeurs anciens et/ou de faible valeur marchande

- *Montant minimum d'inscription* 1 500 €
- *Montant maximum d'inscription* 15 000 €

7.2.2 CATÉGORIE II

Planeurs anciens école et entraînement ne pouvant bénéficier du Fonds de Réserve.

(Catégorie plafonnant le montant d'inscription au seuil de compte association)

- Montant minimum d'inscription 5 000 €
- Montant maximum d'inscription 30 000 €

7.2.3 CATÉGORIE III

Planeur des pratiquants confirmés :

- Montant minimum d'inscription 10 000 €
- Montant maximum d'inscription 60 000 €
-

7.2.4 CATÉGORIE IV

Planeurs de performance et planeurs actuellement commercialisés.

(Valeur maximale d'inscription possible et seuil minimum en conséquence)

- Montant minimum d'inscription 20 000 €
- Montant maximum d'inscription 180 000 €
-

7.2.5 CATÉGORIE M

Planeurs motorisés, motoplaneurs et ULM reconnus par la FFVP.

(Sauf motoplaneurs explicitement affectés dans une autre catégorie motoplaneurs remorqueurs)

- Montant minimum d'inscription 15 000 €
- Montant maximum d'inscription 180 000 €

7.2.6 CATÉGORIE R

Remorqueurs.

- Montant minimum d'inscription 15 000 €
- Montant maximum d'inscription 180 000 €

Vote à l'unanimité des administrateurs présents.

Autres mise à Jour du RI fin 2020

9.2.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION (prêts aux associations)

Ajouter

L'association doit financer à minima 20% du projet sur fonds propres

7.8.1 GÉNÉRALITÉS

Ajouter

Pour les cas non couverts par les conditions ci-dessus le conseil décidera de la recevabilité du dossier.

7.8.2 DÉCLARATION D'ACCIDENTS

Remplacer

« La notification de l'accident devra être déclarée dans les cinq jours ouvrables »

Par

La notification de l'accident devra être déclarée dans les **quinze jours calendaires** ; au-delà de ce délai la participation de l'Anepvv sera plafonnée à 30 000 euros pour les matériels inscrits avec une valeur supérieure.

7.8.3.2 PARTICIPATION MAXIMALE

Remplacer

« C'est la valeur d'inscription déclarée par l'association

Par

C'est la valeur d'inscription déclarée par l'association plafonnée à 30 000 euros si l'accident n'est pas déclaré dans le délai de **15 jours**.

8.12 COÛT DES R.G. MOTEUR

Remplacer

« Ces coûts supplémentaires sont pris en charge par la « Réserve Technique Remorqueur ».

Par

Ces coûts supplémentaires sont pris en charge par la « Réserve Technique Remorqueur » si le moteur présente une utilisation de moins de 2 000 heures au moment de la demande de planification de la RG à l'Anepvv ; toutefois pour finir une saison, une tolérance de 100 heures maximum pourra être accordée.

Le changement moteur étant réalisé au plus tard lors de l'intersaison suivante. Dans le cas contraire le coût de la RG sera majoré de 10% débité sur la participation de l'association.

Cette majoration pourra être restituée sur la participation de l'association en tout ou partie après inspection détaillée du moteur retourné.

4.7.3 FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ANEPVV

Ajouter

Un ou deux vérificateurs aux comptes sont désignés par un vote lors de l'assemblée générale avec un mandat d'un an renouvelable.

Sous réserve de respecter les règles d'intégrité et d'identification des participants, les assemblées générales pourront se tenir sous forme électronique chaque fois qu'une assemblée en présentiel serait empêchée ou susceptible de l'être.

Vote à l'unanimité des administrateurs présents pour l'ensemble des articles.

- LIMITE DES 2000h Lycoming :

Voir § RI 8.12

Il est demandé aux associations de ne pas dépasser 2000 heures.

8. LOCAUX

La fédération déplace son siège des locaux de Paris après l'AG du 27 mars 2021. Le déménagement se pratiquerait courant avril ou mai 2021. Il n'y a pas de préavis dans le bail. Le souhait de la fédération serait que les locaux soient libérés au 31 mai 2021.

Une recherche de local uniquement ANEPVV est en cours.

Si une solution ne nous permettait pas de quitter les locaux avant le 31 mai la FFVP nous demande de prendre en charge le loyer à hauteur de 3000€ mois.

Nous lançons les recherches sur trois stratégies possibles : premièrement rester dans l'environnement de la rue des Petites Écuries, deuxièmement autour de la gare Montparnasse ou troisièmement en périphérie parisienne partie sud.

Gilles HUG et nos deux collaboratrices participent à la recherche.

La solution de l'achat d'un bien autour de cinquante mètres carrés est également envisagée.

Vote à l'unanimité des administrateurs pour l'achat d'un bien.

9. INFORMATIQUE

Le transport des matériels de remplacement est terminé.

Notre nouveau serveur informatique est en place.

Les sauvegardes restent à finaliser.

10. ARAPA : COMPTE RENDU CA

Une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration de l'ARAPA annoncent un résultat légèrement positif.

Une baisse d'activité, du chômage partiel, un départ à la retraite et une personne en longue maladie ont entraîné une baisse des charges.

En début 2021, le mécanicien en charge des structures planeur part à la retraite et ne sera pas remplacé. Les gros travaux de réparation planeur à l'ARAPA ne sont plus possibles.

A ce jour l'ARAPA nous doit encore sur son prêt 16000€. Nous récupérons sur facturation cette dette et nous allons être obligé de prévoir un aménagement.

11. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

- DATE ET MODALITÉS :

Nous synchronisons avec l'AG FFVP les moyens numériques.

L'AG FFVP devrait se dérouler en distanciel.

Concernant les modalités des votes en distanciel, la société ayant fourni les zapettes en 2020 nous fera une proposition.

Le problème du poids des votes est le plus important à résoudre.

Les frais devraient se situer aux environs de cinq euros par associations.

L'AG FFVP devant se tenir le samedi l'AG ANEPVV devrait intervenir le dimanche matin ou après-midi.

Si notre AG est en distanciel il sera nécessaire que le Conseil ANEPVV, les candidats et les Commissaires aux Comptes se déplacent en un lieu à définir sans présence des représentants des clubs.

Nous attendons la date finale de la FFVP pour élaborer nos dispositions.

Nous pourrions également déplacer l'AG courant avril 2021.

- **CANDIDATURES :**
Administrateurs sortants :
ALBERTINI Pierre – CHEVALET Georges – LECUYER Christian
Commissaires aux comptes sortants :
BOURRASSEAU Claude – CRUETTE Michel

Les demandes de candidatures seront proposées prochainement.

12. CLUBS

- **BESANÇON :**
Achat d'un ULM. Demande de prêt en cours. Hypothèque en cours.
- **BISCAROSSE :**
Demande de prêt de 10000€ pour l'achat d'un planeur d'occasion.
Dossier non finalisé.
- **CHALONS en CHAMPAGNE :**
Gelcoatage d'un duo-discus. Transfert de la prévoyance d'un changement moteur en contre partie du re-gelcoat de leur duo-discus (devis 19500€).
Avis favorable du Conseil.
- **GAP :**
Travaux sur biplace Twin. Une hypothèque en cours.
- **LES GOËLANDS :**
Club non réinscrit 2020. Le courrier recommandé a été reçu mais nous n'avons toujours pas de réponse.
- **MONLUÇON :**
Après échanges de Gilles HUG avec les responsables de Montluçon le règlement financier est en cours. L'association promet de respecter le Règlement Intérieur ANEPVV.
- **ROUEN :**
Ne cotise plus en prévoyance mais leur compte prévoyance est largement positive.
Demande d'utilisation de la prévoyance pour l'entretien de leur Rotax.
Avis favorable du Conseil.
- **TARBES :**
Construction d'un avion remorqueur. Peut-on l'inscrire en prévoyance sans qu'il soit inscrit en accident ? La difficulté actuelle informatique doit être étudiée.

13. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

En dehors des réunions officielles du Conseil d'Administration doit-on pratiquer des réunions visio avec préavis court de 3 jours pour traiter des affaires courantes nécessitant urgence ?

Ces Visio seraient d'une heure maximum entre 19 h 00 et 20 h 00.

Pas le vendredi ni le week-end.

Nécessité de s'abonner ANEPVV à un réseau « Zoom » ou « Meet ».

Avis favorable du Conseil.

Arrêt des comptes proposé le 05 février 2021.

DATE À RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'administration :

Vendredi 05 février 2021

Assemblée Générale fin mars 2021

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 12h40.

Rédacteur Daniel PERCIAUX